

## REGLEMENT DE L'EPREUVE DU RAID DU CHAMPION DU SAMEDI 30 SEPTEMBRE 2023

### Epreuve :

L'association « Raid du Champion » organise le samedi 30 septembre 2023 le raid du champion qui propose : Course à pied -canoë- vélo - course à pied - en duo ouvert aux licenciés et non licenciés. Le temps du dernier de chaque équipe est pris en compte pour le classement. Il est impératif de franchir la ligne d'arrivée ensemble. Une barrière temps sera mise en place à la Mairie de Lugos (2h30). Au-delà des 2 heures 30, l'organisateur retirera le dossard et les coureurs termineront sous leur responsabilité. Le nombre de participants est limité à 200 équipes. Toute inscription implique l'acceptation tacite du règlement.

### Catégories :

Seniors / Masters / Mixtes / Féminines

Les catégories sont définies par addition des âges des deux équipiers.

L'âge retenu dans le calcul est celui acquis dans l'année 2023.

L'âge minimum requis pour participer au raid du champion est de 18 ans révolu au 30 septembre 2023.

### Frais d'engagement :

Le montant de l'inscription est de 60 euros par équipe,

### Départ :

Le départ sera donné au stade de foot à 9h30.

### Inscriptions :

Les inscriptions seront closes dès lors que les 200 équipes seront inscrites.

- Les non licenciés fourniront un certificat médical de non contre-indication de la pratique de la course à pied et du vélo en compétition de moins d'un an. (Voir modèle).
- Les seules licences sportives pouvant être acceptées sans certificat médical spécifique sont la licence triathlon en compétition et les licences UFOLEP compétition portant explicitement les activités "Cyclo-VTT et Épreuves combinées (R5)" (activités 26014 et 26022). La copie de la licence doit être jointe au dossier. Toute autre licence ne pourra être acceptée. Avec l'inscription, **les licenciés joindront une copie de leur licence 2022.**

*Les inscriptions se font en ligne sur le site de chrono33 : <https://www.chrono33.fr/SallesRC/>*

### Retrait des dossards :

Remise des dossards à partir de 7H30 sur le site du stade de foot « Pas de Pajot » le samedi 30 septembre 2023. 1 lot sera offert à chaque participant.

### Responsabilité :

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident. Tous les participants s'engagent sous leur entière responsabilité.

Epreuve cycliste : Le port du casque à coque rigide homologué est obligatoire, jugulaire serrée, sur la totalité du parcours.

### Droit à l'image :

Par le simple fait de son inscription, tout concurrent autorise l'organisation à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il est susceptible d'apparaître, et ce afin d'illustrer des documents de communication destinés à la promotion des activités de l'association (article de presse, site web, dépliants, etc.) Tout concurrent qui refuse la publication de photos le représentant doit en faire part par écrit à l'association lors de son inscription.

### **CNIL :**

Conformément à la loi informatique et liberté numéro 78-17 du 11 Janvier 1978 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant. Conformément aux dispositions de la même loi, et à la demande de la CNIL, chaque organisateur s'engage à informer les participants de leur compétition que les résultats pourront être publiés sur le site internet de l'épreuve et sur celui de la FFA. Si les participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat, ils doivent expressément en informer l'organisateur.

### **Modification / Annulation de l'épreuve :**

En cas de force majeure (arrêté préfectoral, intempéries, etc.) ou pour des raisons de sécurité, l'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours, d'arrêter ou d'annuler les ou une des épreuves en cours et ceci, sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée à l'organisation et ses représentants.

### **Sécurité :**

Les concurrents ne bénéficient pas de la priorité de passage notamment lors des traversées de routes. Les compétiteurs doivent obligatoirement porter un casque lorsqu'ils sont en vélo.

Les participants doivent disposer d'un téléphone portable en état de fonctionnement durant toute l'épreuve dont le numéro sera obligatoirement mentionné lors de l'inscription.

De plus ils s'engagent à :

- rester avec son équipier pendant tout le parcours,
- respecter les directives des signaleurs,
- respecter le code de la route,
- en cas d'abandon, prévenir le chronométrateur,
- respecter l'environnement et la propreté des sites traversés,

### **Assistance Médicale :**

Les secours seront assurés par la croix blanche d'Audenge. Un poste de secours sera implanté au PC course.

### **Assurance Organisation :**

L'association est couverte par une assurance souscrite auprès d'ALLIANZ agence de SALLES.

### **Environnement :**

Chaque concurrent s'engage à respecter l'environnement. Tout concurrent qui jettera des déchets ailleurs que dans les poubelles réservées ou qui dégradera le site provoquera sa disqualification.

### **Itinéraire du RAID DU CHAMPION :**

Course à pied : 6 kms

Canoë : 6 kms

Course cycliste : 40 kms

Course à pied : 1-2 kms

### **Ravitaillements :**

Parc à vélo - Mairie de Lugos - parc vélo - arrivée course. Douches et vestiaires sont disponibles à l'arrivée au stade de foot « Pas de Pajot ».

### **Récompenses :**

Les 3 premiers scratchs masculins - féminins - mixtes / Les premiers de chaque catégorie non cumulable avec le scratch